



Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le

ID : 011-211101951-20200928-42\_2020-DE

2020/179

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 42/2020**

**Date convocation : 24.09.2020**  
**Nombre de conseillers : 11**  
**En exercice : 10**

**Présents : 9**  
**Votants : 10**

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

**Présents** : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIERES.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1<sup>er</sup> Adjoint - Michel COURTESSOLE – Olivier JURADO 2<sup>ème</sup> Adjoint – Jean-Pierre PLANCADE – Bernard VIÉ.

**Procuration** : Marie-France LOISEL à Cédric LEMOINE, Maire.

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre PLANCADE.

### **Objet : Création du Conseil Municipal des Jeunes - CMJ.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** l'intérêt de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne, la commune de Laurabuc propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes – CMJ.

Il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient dans le cadre de l'école, des temps péri et extra scolaires et du milieu familial. L'objectif éducatif est de permettre aux jeunes Laurabuciens, un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers,...), mais aussi par une gestion de projets, par les jeunes eux-mêmes, accompagnés par des élus adultes.

A l'image d'un Conseil Municipal d'adultes, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune.

La création du CMJ s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure.

C'est la possibilité de proposer, en concertation avec les autres jeunes élus, des projets destinés à améliorer la vie de tous, et notamment des jeunes. C'est aussi une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif, le rapport aux autres...

La mise en place d'axes de travail tels que réunions de commissions, assemblées plénières, comité de suivi permet de viser à atteindre ces objectifs.

Ce CMJ sera composé d'enfants âgés de 8 à 12 ans et d'adolescents/jeunes adultes de 13 à 20 ans, élus pour une durée de 2 ans.

La mission première du jeune élu(e) est de représenter les jeunes auprès de la municipalité. Son rôle consiste à être force de propositions pour la réalisation de projets ayant un intérêt pour la vie des Laurabuciens en général et des jeunes en particulier.

Il est prévu d'organiser au moins une séance plénière par an du Conseil Municipal des Jeunes.

Un règlement sera établi afin d'en déterminer le cadre : objectifs du CMJ, rôle des élus jeunes, déroulement d'élections, commissions,...

Le CMJ pourra disposer d'un budget de fonctionnement défini par les conseillers municipaux adultes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**Approuve** la création du Conseil Municipal des Jeunes qui a pour objectif de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers,...), mais aussi par une gestion de projets élaborés par les enfants, accompagnés par des conseillers municipaux.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,

Cédric LEMOINE.



Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 011-211101951-20200928-42\_2020-DE